

Conditions Générales de Vente

Ces conditions s'appliquent à tout séjour au Camping de Cognac, propriété de Grand Cognac, Communauté de Communes.

GARANTIE DES PRIX

Les tarifs indiqués sont fermes et valables pour l'année en cours. Au-delà, ils sont susceptibles d'être modifiés.

GARANTIE DE RESERVATION

Toute réservation n'est confirmée qu'à la réception d'un écrit du client (courrier, mail) qui doit parvenir au Camping de Cognac au plus tard à la date d'option, accompagné du versement des arrhes dont le montant s'élève à 25% du montant total des prestations réservées. Sans les arrhes à la réservation, le Camping de Cognac est en droit de reprendre une partie ou l'intégralité des emplacements alloués.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le client : Toute annulation doit faire l'objet d'un écrit. Avant J-15, le montant des arrhes déjà payé sera conservé. Au-delà de J-15, le montant total du séjour sera facturé sur la base des prestations réservées.

Annulation par le Camping de Cognac : pour cas de force majeure : Le client en sera informé avant le début du séjour par lettre recommandée. Le client sera remboursé immédiatement de l'intégralité des sommes versées.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation auprès de la Fédération Française de Camping et de Caravaning. Vous pouvez télécharger un bulletin d'adhésion sur notre site internet.

DUREE DU SEJOUR & HORAIRES

Le client signataire du contrat de réservation conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. En cas de séjour écourté, le règlement reste acquis. Les départs devront avoir lieu au plus tard à 11h00, les arrivées s'effectuant à partir de 15h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le Camping de Cognac avant 18h00.

NON PRESENTATION DU CLIENT

Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue du début du séjour, la réservation devient nulle et le Camping de Cognac est en droit de récupérer ses emplacements. **Le règlement de la totalité du séjour restera acquis.**

REDUCTION DE L'EFFECTIF DES LOCATAIRES

Sauf accord préalable écrit, aucune réduction de l'effectif des locataires par rapport à celui indiqué lors de la réservation ne peut entraîner une réduction du prix de la location initialement déterminé.

CAPACITE

Si le nombre de vacanciers se présentant au Camping de Cognac excède la capacité d'accueil agréée par les différents services départementaux, les clients supplémentaires seront alors refusés. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat (en cas de départ d'un nombre de vacanciers supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne sera effectué).

FRAIS DE GESTION

Pour les locations de mobil-home et d'habitats toilés des frais de gestion seront demandés à l'arrivée du client, répartis en 400€ pour le mobilier et 100€ pour le ménage. Ces frais de gestion seront restitués au départ sauf en cas de dégradation, cas dans lequel seront déduits les frais de réparation. En cas de non nettoyage la somme sera conservée.

ETAT DES LIEUX

Pour tout séjour en mobil-home, un état des lieux d'arrivée et de départ sera effectué avec le client et conditionnera la remise des dépôts de garantie. Le client pourra au choix effectuer lui-même le nettoyage, ou s'acquitter d'un forfait ménage de 90€ par mobil-home (prestation à réserver à l'avance).

MENAGE

Si vous ne souhaitez pas faire le ménage, il est proposé un forfait ménage de fin de séjour qui comprend le nettoyage du mobil-home ainsi que du mobilier de jardin, il sera facturé 90€ par mobil home.

UTILISATION DES LIEUX

Le client devra assurer le caractère paisible de la location, en faire usage conformément à la destination des lieux en respectant notamment un niveau sonore convenable. Les animaux sont acceptés, ils devront être signalés lors de la réservation et le jour de l'arrivée, moyennant le règlement du tarif en vigueur.

Le client devra s'assurer de laisser les portes du mobil-home fermées à clefs en cas d'absence. Tous les espaces intérieurs sont non-fumeurs. Les mobil-homes du camping de Grand Cognac sont tous équipés d'une kitchenette avec un réfrigérateur, 4 feux gaz, un four micro-ondes et vaisselle pour six personnes.

ASSURANCES

Le client est responsable de tous dommages, directs ou indirects, qu'il pourrait causer au cours de son séjour. Grand Cognac Communauté de Communes décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels) apportés par le client quel que soit l'endroit où se trouvent les biens (parking, mobil-home, habitat toilé, sanitaires, piscine, etc...).

MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement des arrhes, en cas de réservation de mobile home ou d'habitat toilé, se fera lors de la confirmation à la date d'option en chèque ou chèque vacances. Le solde des prestations sera réglé à l'arrivée. Toute prestation venant s'ajouter lors du séjour aux prestations initialement réservées feront l'objet d'une facture et devront être réglées sur place. Tous les règlements seront effectués en chèques, chèques vacances, espèce ou carte bancaire.

RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute contestation ou réclamation doit être adressée à Grand Cognac Communauté de Communes et une copie au Camping de Cognac dans le courant de la semaine suivant le départ au plus tard. Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties relèvera des tribunaux compétents.